

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 10 décembre 2019**

Nombre de conseillers présents :

PRESENTS

Philippe LOYEZ	Frédéric CAPIEZ
Valérie VAILLANT.	Jean Claude DORIUS
Jean Jacques OUENNOURE	Robert PARMENTIER
Christian LEROY	Etienne DESRUENNE
Christophe DELEAU	Régis BAUDUIN

ABSENTS EXCUSÉS :

Ludovic DUVENT	Christophe FOLLET
-----------------------	--------------------------

ORDRE DU JOUR

- Demande de subventions
- Convention CAF (AJR)
- Calendrier
- Bulletin
- Préparation vœux
- Questions diverses

Les débats et décisions

Lecture faite, le PV du 25 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ **Demande de subventions**

- Subvention ADVB pour diverses parties de voirie (soit une demande de 50 %) – Rue Sorel –Résidence Quartier du Roi ; le devis s'élève à 45 906.96 € TTC.
- Subvention ADVB 40% et DETR 40 % « travaux et électrique et insonorisation de la salle des fêtes ». Les Devis s'élèvent à 15 264.70 € TTC pour les travaux de mise aux normes électriques et à 29 158.10 € TTC pour les travaux d'insonorisation et de remplacement de la sono.

Les subventions seront demandées dans un premier temps, les travaux seront décidés lors de l'élaboration du budget 2020.

➤ **Convention CAF (AJR)**

Convention CEJ

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer à nouveau concernant la convention CEJ, le dossier n'ayant pas été finalisé juridiquement par la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Il rappelle que le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil :

La Nature du projet consiste :

Pour le LALP itinérant :

- Favoriser l'insertion sociale des jeunes
- Favoriser l'accès aux loisirs pour tous, même les jeunes en situation de handicap
- Impliquer les jeunes au sein des projets de la structure et favoriser leur mise en projet
- Maintenir et renforcer le lien adultes-jeunes
- Réduire la fracture numérique et culturelle des jeunes et favoriser la réussite scolaire et professionnelle.
- Sensibiliser les jeunes à préserver leur capital santé et agir pour la promotion de leur bien-être.

Pour l'Accueil de loisirs du Mercredi :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté
- Favoriser le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité
- Développer l'éveil de l'enfant à travers la découverte de son environnement

A l'unanimité Le Conseil municipal autorise le Maire Philippe LOYEZ à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service contrat enfance et jeunesse » ainsi que tous les documents s'y rattachant.

➤ **Calendrier**

Pour la 2 -ème année consécutive, le conseil a fait un calendrier en indiquant les prévisions des manifestations 2020. Mil calendriers ont été commandés ; ils arriveront vers le 20 décembre et seront distribués cette même semaine.

Le reste sera écoulé lors des vœux et après....visites, autres maires

➤ **Bulletin**

Dans l'idéal le bulletin devrait être distribué à la population dans les derniers jours de janvier. Avec le nouvel imprimeur par internet le coût est de 1 300 € pour 1000 exemplaires.

➤ **Préparation vœux**

Les vœux se dérouleront le 3 janvier 2020 à 19h. En bref :

- 750 navettes ainsi que quelques mignardises et chouquettes.
- 2 pompes à bière.

Le reste de la cérémonie est « classique » comme les autres années.

➤ **Questions diverses**

Terrain du CCAS : (Cf PV741 précédents) la plantation des arbres sera faite le 11 décembre 2019 A vérifier le « tracé/bornage » du terrain car le terrain est d'une longueur de 14 mètres au bord du chemin mais seulement 12 mètres au fond.

Dépenses 2020 : Le conseil accepte l'engagement des dépenses de fonctionnement pour les premiers mois de 2020, dans l'attente du vote budget 2020.

Maison DOISY et terrain attenant : La DDTM a été reçue afin de voir si l'on peut reclasser la zone ; elle est actuellement en « zone inondable » donc non constructible à ce jour.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 19 h 40.